



Ile du Levant, le 12 octobre 2020

Small Islands Organisation
Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
13100 Aix en Provence

Objet : rapport final technique et financier, sur l'appel à projet « déchets verts 2017 S2 » relatif à la mise en place d'un dispositif de gestion et de broyage des déchets verts sur l'île du Levant.

Références : convention de partenariat et de financement

P. jointe : rapport final technique et financier de l'opération

Annexes : A/ Comptes rendus des comités de pilotage
B/ Plan de gestion des déchets verts
C/ Convention de mise à disposition des broyeurs
D/ Communication à destination des résidents
E/ 8 photos
F/ Factures

Monsieur,

Conformément à la Convention de partenariat et de financement entre le Syndicat d'Administration d'Héliopolis et l'association SMILO, signée le 11 juin 2018 à Héliopolis, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe le rapport final technique et financier de l'appel à projet cité en objet, et de solliciter le règlement du solde de son financement.

Je vous prie de croire Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.

Brigitte Gelman
Présidente de l'ASL et du Syndicat d'Héliopolis

**RAPPORT FINAL TECHNIQUE ET FINANCIER SUR L'APPEL A PROJET « DECHETS
VERTS 2017 S2 »
RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE GESTION ET DE BROYAGE DES
DECHETS VERTS SUR L'ILE DU LEVANT.**

I - Comités de pilotage (COPIL) (annexe A)

Deux COPIL se sont déroulées sur le Domaine d'Héliopolis, le 11 juin 2018 et le 10 janvier 2019.

Les procès-verbaux sont donnés en annexe A.

II - Plan de gestion (annexe B)

Le plan de gestion des déchets verts produits sur le Domaine d'Héliopolis a été validé par le Comité de Pilotage du 10 janvier, sous réserve de quelques précisions qui ont été ultérieurement intégrées. Son approbation par les financeurs institutionnels (ADEME, Région PACA), par la Fondation Albert II de Monaco et par l'Organisation SMILO a permis de passer commande des matériels et de faire réaliser les travaux d'infrastructure nécessaires.

III - Eléments qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'utilisation des broyeurs de végétaux

III-1 Deux broyeurs ont été acquis dans le cadre de l'opération. Ils ont été commandés le 29 janvier 2019 et livrés, pour l'Eliet début mars, pour le Rabaud, début avril 2019.

Ils ont été mis en service le 15 avril 2019, les personnels chargés de leur utilisation ayant suivi préalablement une formation délivrée par le fournisseur (Coopérative Agricole des Ilaires, 83980 Le Lavandou). Ces utilisateurs ont préalablement signé une Convention de mise à disposition que vous trouverez en annexe C.

III-2 Caractéristiques techniques des engins

2.1 Broyeur « RABAUD » modèle XYLOCHIP 100C sur chenilles, destiné à intervenir sur les parties communes (corniches et réserve naturelle) et à proximité des terrains privés. (Photo 1, annexe E)

2.2 Broyeur « ELIET » modèle Minor 4S léger et portable destiné à intervenir dans les propriétés d'accès difficile. (Photo 2, annexe E).

III-3 Le Cahier des Charges propre au Domaine d'Héliopolis stipule que l'utilisation des engins bruyants est interdite du 15 juin au 15 septembre. En conséquence, la période effective de broyage a été de cinq mois et demi pour l'année 2019, du 15 avril au 15 juin et du 15 septembre au 31 décembre 2019, et de cinq mois et demi pour l'année 2020, du 1^{er} janvier au 15 juin.

Pour ce qui concerne la réserve naturelle des Arbousiers, à la demande des Marins-pompier de la DGA, la période de coupe et de broyage a été étendue, par dérogation,

jusqu'au 15 juillet 2019, afin de dégager un chemin de circulation emprunté par les camions de lutte contre les feux de forêts. Le broyeur Rabaud a donc été utilisé du 15 avril au 15 juillet 2019.

Globalement, depuis le 15 avril 2019, les broyeurs ont donc été utilisés sur une période de douze mois.

III-4 Eléments quantitatifs concernant l'utilisation des broyeurs

4.1 Broyage des déchets verts dans les propriétés

PARTICULIERS : Période du 15/03/2019 au 15/06/2019	Broyeur RABAUD	Broyeur HELIET	Total
Temps d'utilisation en heures (1)	48	13	51
Volume déchets verts avant broyage (m3)	290	20	310
Volume du broyat produit (m3)	50	3,5	53,5
Nombre propriétaires concernés	23	3	25

(1) y compris temps de trajet « local technique/propriété ».

PARTICULIERS : Période du 15/09/2019 au 15/06/2020	Broyeur RABAUD	Broyeur HELIET	Total
Temps d'utilisation en heures (2)	63	1	64
Volume déchets verts avant broyage (m3)	530	2	532
Volume du broyat produit (m3)	95	0,5	95,5
Nombre propriétaires concernés	37	1	38

(2) y compris temps de trajet « local technique/propriété ».

Remarque : les propriétés concernées par chaque période sont différentes.

4.2 Broyage des déchets verts des parties communes

	Broyeur RABAUD	Broyeur HELIET	Total
CORNICHES : Période du 15/03/2019 au 15/06/2019			
Temps d'utilisation en heures (1)	5	4	9
Volume déchets verts avant broyage (m3)	15	8,5	23,5
Volume du broyat produit (m3)	16	2,5	18,5
RESERVE NATURELLE DES ARBOUSIERS Période étendue jusqu'au 15/7 par dérogation pour permettre le passage des engins de pompiers			
Temps d'utilisation en heures (y compris temps de trajet « garage/réserve »)	21	3	24
Volume déchets verts avant broyage (m3)	130	12	142
Volume du broyat produit (m3)	22	2	24

(1) y compris temps de trajet « local technique/partie commune »

	Broyeur RABAUD	Broyeur HELIET	Total
CORNICHES : Période du 15/09/2019 au 15/06/2020			
Temps d'utilisation en heures (2)	59	0	59
Volume déchets verts avant broyage (m3)	501	0	501
Volume du broyat produit (m3)	90	0	90
RÉSERVE NATURELLE DES ARBOUSIERS Période du 15/09/2019 au 15/06/2020			
Temps d'utilisation en heures (y compris temps de trajet « garage/réserve »)	0	0	0
Volume déchets verts avant broyage (m3)	0	0	0
Volume du broyat produit (m3)	0	0	0

(2) y compris temps de trajet « local technique/partie commune »

Remarque 1 : en raison de la forte infestation des arbousiers de la Réserve Naturelle par les chenilles Cul-Brun, aucun chantier de débroussaillage ou de taille n'a été effectué pendant cette période.

4.3 Récapitulatif général du broyage dans les parties privatives et communes du Domaine pour la période du 15/03/2019 au 15/06/2020, soit 12 mois d'utilisation effective.

	Broyeur RABAUD	Broyeur HELIET	Total général
Temps d'utilisation en heures (1)	196	21	217
Volume déchets verts avant broyage (m3)	1466	42.50	1508.5
Volume du broyat produit (m3)	273	8.5	281.5

(1) y compris temps de trajet

III-5 Travaux d'infrastructure et d'aménagement

5.1 Conformément au plan de gestion, une zone de stockage et de broyage des déchets verts a été créée et aménagée dans le vallon de l'Ayguade.

Des bacs en planches de coffrage y ont été installés afin de permettre la séparation des déchets verts selon leur nature et le stockage du broyat provenant des espaces communs :

- Végétaux en attente de broyage,
- Bois Raméal Fragmenté obtenu après broyage,
- Agaves, yuccas, aloès des espaces communs,
- Cactus des espaces communs,
- Tout-venant résultant du nettoyage des corniches.

(Photos 3 et 4, annexe E)

5.2 Trois composteurs en bois non traité ont été installés.

5.3 L'accès au local technique où sont stationnés les broyeurs a été aplani afin de permettre le passage du broyeur sur chenilles et du petit tracteur électrique du Syndicat. (photo 6, annexe E). Une petite aire destinée à la maintenance des engins a été aménagée. Une armoire anti-feu destinée au stockage du carburant (100 L) a été installée à l'arrière de ce local. (Photos 5, annexe E).

III-6 Les problèmes techniques rencontrés

Broyeur RABAUD : la rupture de deux courroies d'entraînement, à la suite d'une manœuvre d'arrêt du moteur trop brutale, a eu pour conséquence une indisponibilité d'une dizaine de jours, car il a fallu commander un nouveau jeu de courroies et les remplacer sur la machine. Le broyeur Rabaud en action, sur les corniches et dans la Réserve Naturelle (Photos 7 et 8, annexe E).

Broyeur ELIET : aucun problème technique n'a été rencontré sur ce broyeur. Il a surtout été utilisé pour le broyage des végétaux droits et tendres comme les cannes de Provence, très présentes sur le Domaine. Le broyat obtenu est particulièrement esthétique.

IV- Budgets

IV-1 Budget d'investissement

- **Budget prévisionnel et réalisé global du projet**

Dépenses	Prévisionnelles	Réalisées
Etude	5 500 €	5 500 €
Achat des broyeurs	23 668,5 €	23 668.50 €
Aménagements techniques	15 000 €	18 455 €
Communication	2 500 €	0 €
TOTAL	46 668,50 €	47 623.50

Les aménagements techniques se sont révélés plus onéreux que prévus et nous avons donc différé les dépenses liées à la communication afin de ne pas compromettre l'opération. Ce poste sera financé par le Syndicat en 2021 et prendra la forme de panneaux didactiques à l'entrée de la zone de broyage et de compostage.

Recettes	Prévisionnelles	Réalisées
SMILO/FPA2	30 000 €	20 000
ADEME/Région	12 588 €	12588
Syndicat d'Héliopolis	4 500 €	5035.50
TOTAL	47 088 €	37 623.50

Détails du budget total qui s'élève à : 47 623.50 €

- Broyeur RABAUD : 21 519 .30€
- Broyeur HELIET : 2 149.20€
- Armoire anti-feu pour le stockage du carburant : 2 112 €

- Travaux d'aménagement (local technique et zone de broyage/compostage) : 12 268€
- Frais de transports maritimes et terrestres : 4 075€
- Etude Mouvements et Paysage : 5 500 €

IV-2 Budget de fonctionnement

2.1 Dépenses au 31 août 2020

- Prime annuelle d'assurance des deux broyeurs : 529.52€
- Frais de réparation, maintenance et pièces détachées : 280 € en 2019 ; 1002 € en 2020
- Carburant : 655 €

Total budget de fonctionnement : 2466 €

2.2 Recettes

Comme précisé dans le Plan de Gestion, les broyeurs sont mis à disposition des jardiniers travaillant pour les particuliers moyennant une participation financière payée par ces derniers. Celle-ci est destinée à permettre l'entretien, les révisions périodiques et les réparations des appareils au-delà de la période de garantie. Elle doit également permettre de concourir, pour partie, à leur remplacement.

D'avril à juin 2019, cette mise à disposition a permis la facturation de 880 euros.

De septembre 2019 à juin 2020, cette mise à disposition a permis la facturation de 2426 €

Total recettes : 3306 €

IV- Communication à destination des résidents (annexe D)

4.1 De nombreux documents ou informations ont été adressés par mails à l'ensemble des propriétaires :

- Le 30 janvier 2019 : plan de gestion validé par le COPIL du 10 janvier 2019 (annexe B).
- Le 26 février 2019 : communication de 4 fiches de synthèse sur le brûlage, le compostage et le paillage (D1).
- Le 14 mai 2019 : diffusion de la procédure relative à la gestion et l'utilisation de la zone de compostage/broyage et à la mise en place d'un service d'enlèvement des déchets verts (D2)
- Les 8 et 9 juin 2019 : week-end des jardins et atelier/conférence autour du compostage et du paillage.
- Une version papier de ces documents est disponible au secrétariat du Syndicat sur simple demande.

4.2 A l'occasion de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2019, l'accent a été à nouveau mis sur la nécessité de recourir au broyage des déchets verts pour des raisons sanitaires et environnementales évidentes. La très grande majorité des présents a reconnu que la mise en place du dispositif représentait une avancée notable pour le Levant.

V- Synthèse

Le projet de gestion et de broyage des déchets verts sur l'île du Levant a été concrétisé par la signature d'une convention de partenariat et de financement entre l'Organisation SMILO et l'ASL du Domaine d'Héliopolis le 11 juin 2018. Les premières opérations de broyage ont débuté le 15 avril 2019. Il ne s'est donc écoulé que dix mois pour passer de la théorie à la pratique.

Depuis la mise en service des broyeurs, la totalité des déchets verts provenant des espaces communs (corniches et Réserve Naturelle) sont systématiquement broyés. Le brûlage a été totalement abandonné, sauf en ce qui concerne les végétaux infestés et les espèces ligneuses. Ceci constitue une avancée extrêmement positive pour l'île du Levant.

Il reste cependant une catégorie de végétaux qui ne peuvent être broyés ; il s'agit des cactus, des yuccas, des agaves, des aloès, des stipes de palmiers. La nature ligneuse de ces végétaux très présents sur le Domaine, rend impossible le broyage. Nous avons donc un important problème de stockage car le compostage est également pratiquement impossible. Il faut laisser complètement sécher tous ces végétaux avant de pouvoir les brûler. Le Syndicat demande depuis de longs mois à Véolia de nous mettre une benne spéciale pour ces végétaux à disposition sur la zone de déchets, afin qu'ils puissent être évacués vers le continent, mais nous n'avons pas encore obtenu satisfaction et devons donc nous résoudre à effectuer quelques brûlages.

Pour ce qui concerne les parties privatives, l'adhésion des propriétaires se fait progressivement, comme cela était d'ailleurs prévisible. Les levantins installés pour certains depuis plusieurs décennies restent attachés à la « tradition » du brûlage ! Il convient de garder à l'esprit que jusqu'au début du siècle dernier, il existait des « charbonnières » qui produisaient du charbon de bois pour le continent et que les Levantins ont brûlé leurs ordures ménagères jusqu'en 1975, faute de disposer d'un dispositif de collecte et d'évacuation de ces dernières.

Les années passant, on constate bien évidemment un changement des mentalités et des habitudes. Les nouveaux propriétaires (une quinzaine par an) ont une vision beaucoup plus écologique et contribuent déjà très naturellement à la transition « du brûlage au broyage ».

Soixante propriétaires ont fait réaliser le broyage de leurs déchets verts. Ceci constitue un début prometteur. Il est également important de noter qu'une douzaine de propriétaires se sont d'ores et déjà équipés de petits broyeurs électriques, ce qui leur permet de ne pas dépendre de ceux du Syndicat pour les petits travaux de taille.

Le Bois Raméal Fragmenté obtenu lors des opérations de broyage est devenu une matière très recherchée par les levantins qui constatent son efficacité dans les espaces communs et les jardins :

- Protection contre la sécheresse estivale et donc, économie d'eau
- Protection du sol lors des épisodes méditerranéens
- Meilleure vie du sol et du biotope
- Effet visuel très intéressant

Les jardins où du broyat a été épandu explosent littéralement car les plantes sont nourries et protégées.

Des essais d'épandage du BRF sur les corniches en terre du Domaine ont été réalisés et donnent d'excellents résultats également :

- Moins de poussière au passage des véhicules en été
- Protection lors des fortes pluies : moins d'ornières car moins d'eau stagnante
- Ambiance de sous-bois très agréable et esthétique

Les propriétaires sont donc de plus en plus nombreux à demander du BRF au Syndicat, pour leur jardin et pour la corniche devant leur propriété. Cela devrait également contribuer à la transition du brûlage au broyage.

Plus de 1 500 m³ de végétaux pour un volume de broyats de 281 m³ ont été traités en 12 mois. Ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux qui avaient été prévus par l'étude de Mouvement et Paysage (5 000 m³ de végétaux broyés), mais correspondent à une première année de transition et sont certainement appelés à croître.

Deux concours de circonstances expliquent par ailleurs cet écart :

- La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 et qui a bouleversé les agendas et les pratiques de jardinage sur les espaces privés, car de nombreux propriétaires n'ont pu effectuer les tailles habituelles, en particulier sur les haies limitrophes des voies de circulation. Une opération de taille et de broyage a dû être effectuée par le personnel du Syndicat en juin afin de dégager la largeur nécessaire au passage des véhicules de transports, de service et de sécurité, mais cette intervention est restée inférieure aux volumes qui auraient dû être traités par les propriétaires.
- Une invasion de chenilles cul bruns de l'arbousier particulièrement sévère dans la Réserve Naturelle, qui n'a pas permis d'effectuer les travaux de taille et de débroussaillage qui avaient été prévus pour 2020. La charge allergique dégagée par les poils urticants des chenilles était en effet trop dangereuse pour que les jardiniers puissent travailler dans cette zone.

La communication va être poursuivie et étendue : diffusion de courriels, campagne d'affichage et installation de panneaux explicatifs implantés à l'entrée de la zone de compostage et de broyage.

L'année à venir va constituer une période charnière. Il est toutefois évident que c'est l'interdiction préfectorale du brûlage qui mettra un terme définitif à cette pratique d'une autre époque.

ANNEXE A

Comités de Pilotage relatifs au projet de « gestion durable des déchets verts sur l'île du Levant

I - COPIL du 11 juin 2018

Ce premier Comité de pilotage avait pour but la rencontre, sur l'île du Levant, des représentants des différents organismes participant à ce projet, une visite du site et la signature de partenariat entre l'Organisation SMILO et le Syndicat d'Héliopolis.

Liste des participants

- 1/ Association SMILO : Maxime PRODOMIDES, Président - Christian DESPLATS, référent pour l'île du Levant - Hélène DELILLE
- 2/ Syndicat d'Héliopolis : Chantal AUMASSON, Présidente - Jean-Michel MORILLON, vice président - Alexis CAMPILLO, correspondant d'Héliopolis auprès de SMILO et conseiller syndical - Brigitte GELMAN, correspondante suppléante d'Héliopolis auprès de SMILO et conseillère syndicale - Catherine BOULARD, Olivier BRENAC, Alain POURCHOT, Jean-Louis VIALE, conseillers syndicaux.
- 3/ Fondation Prince Albert II de Monaco : Hélène MISSOURI, administratrice projets
- 4/ Parc National de Port-Cros : Claire MIGNET, cheffe du service Economie de Proximité, Innovation et Transition Energétique - Daniel BIELMAN Responsable Agriculture et ESS - Imen BEN TICHA, stagiaire déchets verts sur l'île du Levant
- 5/ ADEME : Sandrine CANDELIER, Ingénieure responsable de la prévention des déchets verts auprès de l'ADEME PACA, excusée
- 6/ Région PACA : Pierre Emmanuel PAPINOT, Référent Evaluation Environnementale, excusé
- 7/ Conservatoire du Littoral : Fabrice BERNARD
- 8/ Bureau d'Etudes « Mouvement et Paysages » : Jean-Laurent FELIZIA
- 9/ Entreprise « Romain Créations » : Romain GUENOT, prestataire de service en charge de l'entretien des espaces verts du Syndicat.

Programme de la réunion

11h30	Départ du port de Lavandou
12h15-12h30	Arrivée sur l'île du Levant
13h00-14h30	Arrivée à l'hôtel des Iles d'Or Mot de bienvenue de la Présidente du Syndicat Héliopolis Déjeuner avec les participants
14h30-16h00	Réunion du Comité de pilotage
16h15-17h	Visite du site
17h15	Départ de l'île du Levant
18h-18h15	Retour au port du Lavandou

14h30-14h45	Mot d'introduction de M. Alexis Campillo, représentant du Syndicat auprès de SMILO et de M. Maxime Prodromides, président de SMILO
14h45-15h00	Présentation succincte de l'historique du partenariat entre le Syndicat et SMILO par Fabrice Bernard
15h00-15h10	Tour de table rapide des participants
15h10-15h20	Présentation du projet : contexte, objectifs, activités prévues, résultats attendus par Hélène Delille, chargée de mission auprès de SMILO
15h20-15h40	Présentation du Cahier des charges de l'étude préliminaire et du programme de travail du prestataire retenu par Jean-Laurent Felizia (Mouvement et Paysages)
15h40-16h00	Séance de questions-réponses et relevé de décisions
16H00	Signature de la convention
16h15-16h45	Clôture de la réunion Visite guidée de la Réserve par le Syndicat d'Héliopolis

II - COFIL du 10 janvier 2019



Liste des participants

- 1/ Syndicat d'Héliopolis : Chantal AUMASSON, Présidente - Brigitte GELMAN, conseillère - Alexis CAMPILLO, conseiller, Romain GUENOT, prestataire espaces verts du Domaine, Frédéric PRAPANT, jardinier
- 2/ Région PACA : Olivier GAIRALDI
- 3/ ADEME : Sandrine CANDELIER, excusée
- 4/ Organisation SMILO : Claire MIGNET - Fabrice BERNARD
- 5/ Comité d'Intérêt Local : Brigitte CHEVALLIER, Présidente
- 6/ Ville d'Hyères : Frédéric CAPOULADE, adjoint spécial pour la partie civile du Levant
- 7/ Mouvements et Paysages : Jean Laurent FELIZIA

Compte-rendu de la réunion

La première partie de ce comité de pilotage a été réalisée sur le terrain, dès l'arrivée de la navette du Lavandou. Nous avons effectué une visite de la future zone de broyage et de compostage en remontant le val de l'Ayguade, puis du local technique et de son chemin d'accès. Cela a permis d'expliquer et de préciser les travaux d'aménagements nécessaires. La réunion commence à 10h30 en la maison du Syndicat autour d'un café.

Après le tour de table et les remerciements d'usage, la parole est donnée à JL FELIZIA. Celui-ci précise que les principales difficultés de ce projet sont d'ordre sociologiques et culturels, car il est difficile de changer des habitudes aussi ancrées et depuis si longtemps. Une période de transition, entre trois et cinq ans, lui paraît donc nécessaire pour accompagner cette transition du brûlage au broyage.

Une communication bien menée sur les pratiques de compostage, de valorisation du broyage, mais aussi de taille douce est également souhaitable. Des ateliers de formation pour les propriétaires pourraient être organisés lors, par exemple, du week-end des jardins. L'idée d'une Charte à faire adopter en Assemblée Générale sur le respect du végétal est aussi évoquée.

Quatre axes sont se dégagent ainsi pour accompagner ce changement de paradigme :

- La Charte du Végétal,
- Les supports d'information : dépliants, panneaux in situ
- Les ateliers de formation,
- Les conseils des jardiniers présents sur l'île.

Claire MIGNET demande que soient précisées les estimations des volumes de broyage, le nombre de propriétaires concernés, les lieux concernés également. Il convient de compléter le plan de gestion avec des schémas montrant la progression de la pratique du broyage et la valorisation de la matière ainsi générée, sur deux ou trois ans.

Une discussion s'engage sur la future interdiction de brûlage. Il est certain que tant qu'il existe des périodes dérogatoires autorisant le brûlage, de nombreux propriétaires ne feront pas l'effort financier de passer au broyage. Une idée serait de réduire de deux mois ces périodes dérogatoires en 2020, afin de passer en douceur sur une interdiction totale en 2021.

Il est précisé que d'autres jardiniers que les trois actuellement cités dans le plan de gestion, pourront se servir des broyeurs, sous réserve d'avoir signé les conventions en vigueur.

Le Syndicat doit porter ce changement de pratiques, d'abord par son exemple sur l'entretien des espaces communs, par des campagnes suivies de communication, et ensuite par son positionnement sur la réduction des périodes de brûlage, en accord avec la municipalité.

Une discussion s'engage ensuite sur le choix d'acquérir trois broyeurs. Il serait peut-être plus judicieux de n'acquérir que deux broyeurs : le Rabaud pour les gros chantiers et les espaces communs, et le petit ELIET très léger pouvant entrer sur tous les terrains. Cela permettrait de consacrer un budget plus important pour les aménagements techniques indispensables et la communication.

Pour démarrer la transition, et tant que l'interdiction de brûler n'est pas actée, deux broyeurs sont suffisants. Le Syndicat pourra ensuite budgéter un troisième broyeur en 2020 si les demandes augmentent comme prévu.

Il conviendrait peut-être de prévoir un tarif différent pour chaque broyeur.

Il faut obtenir un troisième devis pour les broyeurs et deux autres devis pour les aménagements techniques, comme prévu dans la Convention.

En conclusion, les actions suivantes doivent être rapidement menées ou organisées :

- Finaliser le plan de gestion en tenant compte des éléments demandés
- Arbitrer sur le choix stratégique du nombre de broyeurs
- Réfléchir à un support d'information sur le broyat, le compost et leur utilisation : petit dépliant ou panneaux in situ sur l'Ayguade et à l'entrée de la Réserve Naturelle
- Prévoir des ateliers participatifs autour du week-end des jardins : montage d'une butte de compostage, utilisation des paillis, élaboration d'une Charte sur le végétal (à proposer au vote en 2020).

La réunion se termine vers 12h30 ; le déjeuner est prévu au Minimum ; de 14h à 16h30, une visite de la Réserve Naturelle permet aux divers partenaires de se rendre compte des volumes à traiter dans les prochaines années. Le départ de la navette pour le Lavandou met un terme à cette fructueuse journée d'échanges et de partage.

ANNEXE B

Plan de gestion des déchets verts

ANNEXE C

Convention de mise à disposition des broyeurs

ANNEXE D

Communications à destination des résidents

D1 : Communication du 26 février 2019 sur les fiches de synthèse : brûlage, broyage et paillage

D2 : Diffusion le 14 mai 2019 de la procédure relative à la gestion et l'utilisation de la zone de compostage/broyage et à la mise en place d'un service d'enlèvement des déchets verts

ANNEXE E

Photos de 1 à 8

ANNEXE F

Factures